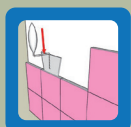




JE QUITTE MON LOGEMENT

IMPORTANT : RECOMMANDATIONS POUR LA SORTIE DE VOTRE LOGEMENT

Afin de réduire au maximum les frais à votre charge liés à la remise en état du logement que vous quittez, nous vous recommandons d'effectuer vous-même les travaux ci-dessous.



Retirer :

- les revêtements de sol qui ne sont pas d'origine, sauf ceux subventionnés par Pôle Habitat ;
 - les plaques de polystyrène et de liège mises en place sur les plafonds et les murs ;
 - le carrelage posé entre les éléments de cuisine ;
 - les lambris ou frisette ;
 - toute installation personnelle (rideau de douche, store, tringle, rideau, décoration...);
- et remettre les lieux dans l'état d'origine.**



Reboucher proprement et sans bavure les trous destinés à la fixation d'objets (meublier, tableaux, tablettes, étagères etc.). Ôter les chevilles avant rebouchage.



- Retirer les **installations électriques** non conformes.
- Remettre en état d'origine l'appareillage électrique : prises, interrupteurs, tableau électrique peint ou tapissé.
- Fixer un domino sur tout fil électrique à nu.
- Equiper tous les points lumineux d'une douille de chantier et d'une ampoule électrique.



■ Rendre le même nombre de **clés** et de **badges** perçus à l'entrée dans les lieux (consultez votre état des lieux).

■ Laisser en place les verrous de porte d'entrée (si vous avez 3 clés). En cas de dépose, reboucher soigneusement le trou.

■ Remettre en place les **portes** déposées et les clés correspondantes.



Remplacer les vitres fêlées, fissurées ou cassées.



Nettoyer les **bouches de ventilation** mécanique contrôlée (VMC).



Détartre les équipements sanitaires (évier, lavabo, cuvette de WC, baignoire).



Débarrasser les caves, celliers, greniers ou locaux de rangement.



Restituer le logement propre après un nettoyage complet (vitres, portes, fenêtres, goulottes, interrupteurs, etc.).

Si vous bénéficiez de la prestation multiservices pour l'entretien de votre logement (**Contrat Quiétude**), il est fortement recommandé de faire appel à **Alsace Home Services** au

 03 89 21 85 65

Vous pourrez ainsi faire contrôler et faire réparer le cas échéant vos menuiseries, vos équipements sanitaires et électriques avant de programmer votre état des lieux de sortie.